

Personnes
malentendantes
ou sourdes



DISPOSITIF SUITE DE PARCOURS

Acti+ Lieusaint

Vidéo LSF



De 1 à 18
mois



Objectifs

- Fluidifier les suites de parcours et éviter toutes ruptures.
- Grâce à la médiation, accompagner les personnes sourdes en facilitant la communication et la compréhension de leur projet professionnel et/ou de vie, auprès des partenaires des services publics de l'emploi (France Travail, cap emploi, Mission locale).

Public concerné

- Tout **bénéficiaire sourd** ayant suivi une formation au sein de la Plateforme Acti+ Lieusaint.
- Toutes personnes sourdes ou malentendantes habitant l'île de France.

Prérequis

- Pour l'accompagnement vers formation et l'emploi, le bénéficiaire doit avoir un projet professionnel ou une formation défini.
- Au-delà de la RQTH, le bénéficiaire doit présenter une notification pour le "Dispositif de Suite de Parcours"
- Il peut être indiquée en complément d'ACC ou SIGN ALPHA.

Les suites de parcours

Différentes suites de parcours peuvent être envisagées :

- La mise en relation avec le conseiller Pôle emploi/Cap Emploi.
- L'emploi en milieu ordinaire, adapté ou protégé.
- Une formation en milieu ordinaire.
- Un accompagnement vers le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA).

Périodicité des entrées

- 3 entrées par an : janvier, juin et septembre.
- Capacités d'accompagnement limitées à 20 personnes

Les moyens ?



Développer un réseau et faire du lien avec les services publics de l'emploi.

Accompagner les entreprises, les centres de formation à accueillir le public sourd par des sensibilisations à la culture sourde et à la mutualisation des contacts existants pouvant favoriser la communication.

Chargé d'insertion 07 60 61 50 47/ 01 71 55 21 82

whatsapp 07 60 61 50 47



Secrétariat Tél : 01 71 55 22 10
actiplus.formation@ugecam.assurance-maladie.fr



www.groupe-ugecam.fr/actiplus-lieusaint



CONTENU

Un accompagnement individuel ou collectif



EMPLOI

Accompagnement vers l'emploi

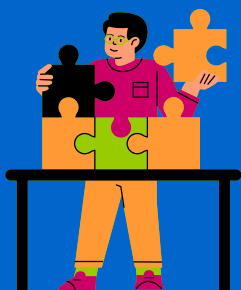
Mise en relation avec les services publics de l'emploi (Conseiller France Travail/Cap emploi, Mission Locale).

Objectif selon les compétences, l'autonomie de la personne sourde :

- L'inscription ou la réinscription à France Travail
- Interface et médiation dans l'échange sur le projet professionnel lors du 1er RDV.
- RDV de préparation (Fiche de renseignements administrative, évaluation des capacités fonctionnelles en vue de déterminer les moyens de compensation).
- Entretien d'embauche : préparation (TRE) et médiation lors de l'entretien.

Accompagnement dans l'emploi

- Accompagnement lors de la signature du contrat de travail et de la prise de poste.
- Entretien des 30 jours avec le bénéficiaire et l'employeur.
- Entretien des 90 jours avec le bénéficiaire et l'employeur.



FORMATION

Accompagnement vers la formation

- Inscription en formation.
- RDV de préparation (Fiche de renseignements administrative, évaluation des capacités fonctionnelles).
- Entretien d'accueil : préparation et médiation lors de l'entretien avec l'organisme de formation.

Accompagnement dans la formation

Sensibilisation à la LSF et à la culture sourde, des professionnels et des autres apprenants de la formation :
½ journée

Intervention MPS*

Après échange avec le référent, les professionnels du service MPS peuvent recevoir, évaluer et orienter le bénéficiaire.

*MPS : Médico-Psycho-Social

